



PLURALISTE LAIQUE UNITAIRE REVENDICATIF INDEPENDANT  
EDUCATIF LIBRE PLURALISTE LAIQUE UNITAIRE REVENDICATIF  
**SINGULIERS**  
REVENDICATIF INDEPENDANT EDUCATIF LIBRE PLURALISTE  
LAIQUE UNITAIRE REVENDICATIF INDEPENDANT EDUCATIF L'  
PLURALISTE LAIQUE UNITAIRE REVENDICATIF INDEPENDANT

LE PASSAGE CTC

**P4**

LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

**2020 année de m...**

**p 3 & 4**

**Crise et projet libéral**

**p 4 & 8**

**Paritarisme**

**p 9**

**Direction d'école**

**p 14 & 15**

Singuliers Pluriel  
Les Unitaires SNUipp 47  
169 bis av J. Jaurès 47000 AGEN  
☎05 53 68 01 92  
📞06 81 64 77 50

**Déposé le :**

**25/06/2020**

03-07-2020



Bonnes  
Vacances!



## L'IFRAP ... de plus en plus fort !

On savait que la « Fondation pour la recherche sur les administrations et les politiques publiques » dirigée par Mme Verdier-Molignié était une officine néo-libérale (pour ne pas dire avec une attirance vers l'extrême droite), vouée à la dénonciation du poids du système public français, faisant du lobbying à tout-va pour les entreprises privées et vivant pourtant de la manne publique puisque déclarée d'utilité publique par un certain François Fillon!

Ce qu'on a appris durant le confinement (F. Jarraud : le café pédagogique 11/05/2020), c'est que M.Christophe Kerro, directeur de cabinet de Jean-Michel Blanquer, fait partie du conseil scientifique de ce machin. Et pourtant, cette offi-

cine qui contrairement à son nom, ne fait pas de la recherche, cherche à démolir le service public de l'enseignement au profit des écoles privées.

Peut-on servir l'Etat et un organisme qui souhaite l'affaiblir ? demande F.Jarraud.

Pourtant, la loi Dussopt nous rappelle, à nous les fonctionnaires de première ligne que nous sommes désormais soumis à un devoir de réserve, avec comme corollaire, qu'on ne peut plus critiquer son ministre et les orientations qu'il fait prendre à son ministère.

On peut tout de même encore parler du manque d'éthique et des choix plus que troublants de son chef de cabinet ?

Michel Tran

## Quelques mots (maux ?) de la pandémie

### Pandémie (justement) :

Épidémie touchant l'ensemble des continents. L'OMS a attendu fin janvier pour passer le statut du coronavirus au grade de pandémie.

Les systèmes de transport mondiaux ont donc, depuis décembre, transformé facilement l'épidémie en pandémie.

### COVID-19 (coronavirus disease 2019) :

Virus d'origine animale, comme le VIH, l'Ebola, le Sras.

Son « genre » a été féminisé par l'Académie française au sortir de son confinement, mais dans le langage courant, le masculin l'avait déjà emporté.

### Distanciation sociale et gestes barrières :

Mesures sanitaires et comportementales destinées à ralentir l'épidémie. Difficiles à mettre en place avec des groupes d'enfants.

### Masques :

Déclarés inutiles et dangereux aux débuts, ils étaient surtout introuvables, même pour les personnels soignants.

### Confinement :

Interdiction de déplacement mise en place le 17 mars à midi, afin de ralentir la pandémie et d'éviter que les services hospitaliers ne s'effondrent complètement.

### Continuité pédagogique :

Concept inventé de toutes pièces par le Ministre de l'éducation pour faire croire que l'école était prête à travailler « à distance ». Dans les faits, chacun-e s'accorde à dire qu'aucune pé-

dagogie ne peut être « continuée » à distance : tout au plus s'est-il agi de tenter de maintenir un lien, même ténu, entre les élèves et les écoles.

### Vaccins, rayons UV, etc :

Les laboratoires du monde entier se sont lancés dans une course à l'élaboration d'un vaccin qui sera certainement très lucratif. L'internet de son côté s'est fait l'écho d'autres recherches parfois farfelues.

### Cluster :

Terme choisi par les médias pour avoir l'air savant, alors que « foyer épidémique » est tout à fait suffisant.

### Cueillette des fraises :

Formulation malheureuse à propos d'enseignants qui ne travaillent pas. Révélatrice néanmoins du degré d'analyse et d'empathie du gouvernement.

### Déconfinement :

Nouveau mot, inventé spécifiquement pour relancer la machine économique dès que les hôpitaux ont sorti la tête de l'eau. Décrété le 11 mai.

### École à la carte :

Le déconfinement en lien avec le protocole sanitaire ne permettait pas l'accueil de tous les élèves. Le gouvernement a donc choisi de laisser les Maires et les familles libres de s'affranchir de l'obligation scolaire.

### 2S-2C :

Nouvelle trouvaille du Ministre de l'éducation pour décrocher les apprentissages fondamentaux du reste, jugé un peu accessoire. Un ballon d'essai qui pourrait préfigurer l'école de demain, resserrée autour du « français-maths ».

### Le monde d'après :

Formule reprise par les médias pour rendre compte des attentes collectives émises au-delà des applaudissements. Refonder l'économie pour un monde plus solidaire et plus écologique. Vaste chantier.



## Annnonce

### Se former à la pédagogie coopérative

FORMATION OUVERTE A TOUS

(enseignants, stagiaires... de la maternelle au lycée)

Animée par François Le Ménahèze, enseignant-formateur.

27 & 28 août ; École de SAINT-ROBERT

Montant : 20-30 €

Plus d'infos :

<http://lemenahezefrancois.eklablog.com/>

Contact :

[lemenaheze@wanadoo.fr](mailto:lemenaheze@wanadoo.fr)

**SE FORMER A LA PEDAGOGIE COOPERATIVE**

SE FORMER ENTRE ENSEIGNANTS AUTOUR DES PROBLEMATIQUES RENCONTREES DANS LA CLASSE

27 & 28 AOUT 2020

FORMATION OUVERTE A TOUS  
enseignants, stagiaires... de la maternelle au lycée

MONTANT : 20-30 €

Animée par François Le Ménahèze, enseignant-formateur

Contact : lemenaheze@wanadoo.fr

1000 DÉLÉGUÉ-ES DU PERSONNEL À VOS CÔTÉS

VOUS NOUS SUIVEZ ?

adhérer.snuipp.fr



### Dans ce numéro :

Brèves	P 2
Édito	P 3 & 4
La crise au service de l'école libérale	P 4 & 5
Réorganisation des écoles	P 6 à 8
Paritarisme : carte scolaire, mobilité, promotions	P 9
Pas vu à la télé !	P 10-11
AESH	P 12
Formation	P 12
Tribune libre	P 13
Direction d'école	
Retraites, santé, protection sociale	P 14 à 16

### SNUipp-FSU 47, syndicat de toute la profession



- Plus de 52 % des votes exprimés aux élections professionnelles de décembre 2018
- 4 élu-es sur 7 en commission paritaire
- 5 élu-es sur 10 en comité technique

#### Singuliers Pluriel

Bulletin trimestriel édité et imprimé par :

**Les Unitaires SNUipp 47**

169 bis av J. Jaurès 47000 AGEN

**05 53 68 01 92**

**09 65 17 27 48**

**06 81 64 77 50**

Courriel : [snu47@snuipp.fr](mailto:snu47@snuipp.fr)

Site : <http://47.snuipp.fr/>

**Prix du Numéro : 1,52 €**

**Directeur de la Publication :** Luc Mami n

**CPPAP n° 0320 S 07212**

**ISSN n° 1243-7484**



Se syndiquer au SNUipp-FSU revient à 5€ par mois en moyenne.

Paiement échelonné jusqu'à dix mensualités selon votre choix.

Crédit d'impôt de 66% du montant de la cotisation syndicale

Actives, actifs et retraités, le SNUipp-FSU vous représente et vous défend.

Tout avait commencé fin 2019 avec le projet de « retraites à points ». La prévision d'une baisse drastique du montant des pensions pour les enseignant-es avait largement mobilisé la profession : la grève du 05 décembre restera comme une journée de référence historique. Elle fut suivie, jusqu'en février par une reconduction marquée par des « temps forts », jusqu'à l'adoption de la loi par la procédure du « 49-3 ». C'est la première fois qu'une loi d'une telle portée sociale est validée par ce biais antidémocratique alors même que le gouvernement dispose d'une majorité à l'Assemblée nationale.

Puis, ce fut la pandémie du COVID-19, et le double choc : manque de moyens dans les hôpitaux et confinement.

Tandis que les personnels hospitaliers ne cessaient depuis de longs mois d'alerter le gouvernement et la population sur la situation délétère des services d'urgence en particulier, et des capacités d'accueil de soin en général, la gestion « libérale » de l'hôpital suivait tranquillement son cours. Soigner doit « rapporter », il faut fermer des lits, soustraire les prestations annexes, et sous payer les personnels soignants.

Les hôpitaux furent rapidement au bord de la rupture, ils manquaient de tout. Les masques « grand-public » furent déclarés inutiles - voire dangereux - les tests de dépistage étaient, tout comme les masques, absents, les lits manquaient, la pénurie de moyens fut gérée en envoyant « au front » des soignant-es désarmés.

Le confinement décrété mi-mars ferma jusqu'aux écoles. Le ministre de l'éducation déclarait que tout était prêt pour assurer la « continuité pédagogique ». L'utilisation des outils informatiques montra qu'il n'en était rien, sans même parler de la fracture numérique bien réelle pour nombre de familles.

L'enseignement « à distance » montra vite ses limites. De fait, son objectif premier fut surtout de tenter de

maintenir un lien entre l'enfant et l'école.

Bon nombre de collègues se portèrent solidairement volontaires pour accueillir les « enfants des soignants » dans les écoles, y compris les week-end.

Le déconfinement, décrété le 11 mai, rouvrit les écoles, sans pouvoir accueillir l'ensemble des élèves, sans obligation ni pour les familles, ni pour les maires.

L'objectif était de permettre le redémarrage de l'économie, en libérant les parents de la garde de leurs enfants. Un protocole sanitaire très strict fut défini, et en réalité, peu d'élèves purent revenir à l'école quotidiennement.

Cette première phase du déconfinement offrit un rôle majeur aux maires pour conditionner la réouverture des écoles. Les directrices et directeurs d'école, et l'ensemble des enseignant-es se retrouvèrent coincés entre les volontés municipales, les injonctions de l'éducation nationale, et les desiderata des parents.

La reprise de l'obligation scolaire

le 22 juin a un but essentiellement symbolique : montrer que l'école a repris « pour de vrai ». Néanmoins, il y a fort à parier que l'absentéisme scolaire de fin d'année sera important.

On ne sait pas grand-chose des conditions de la rentrée en septembre qui risque bien de ne ressembler à aucune autre...

D'autant que pendant que le rêve d'un « jour d'après » différent voyait le jour, le ministre lui décidait d'avancer sur ses projets phares :

- décrocher les apprentissages fondamentaux du « reste » en inventant les « 2S-2C » ;
- formater les écoles par la création d'emplois fonctionnels de direction, autrement dit en ouvrant des « missions » de direction pour lesquelles les candidat-es devront surtout se soumettre sans réserve au rôle de rouage hiérarchique sous peine de perdre le poste.

Sans oublier que tout cela survient au moment où la Loi de transformation



*Tout cela survient au moment où la Loi de transformation de la fonction publique montre ses premiers effets*



(Édito, suite)

de la fonction publique publiée le 07 août 2019 montre ses premiers effets : la gestion des personnels est vidée de sens.

Les affectations - mouvement national et mouvements départementaux - échappent au regard des représentant-es des personnels, et deviennent des opérations opaques pour lesquelles les erreurs informatiques et les réglementations restrictives, concurrencent les mesures arbitraires.

Pour l'avenir, et sur un plan plus large, la facture sera lourde : des emplois vont disparaître massivement, les faillites d'entreprises atteindront un niveau rarement connu, et si aucun paradigme économique ne change, ce seront toujours les peuples qui paieront.

C'est la raison pour laquelle des organisations syndicales et des associations se sont réunies pour la pétition « Plus jamais ça, construisons ensemble le jour d'après », et pour rédiger un plan de sortie de crise.

Les objectifs sont de mettre en place :

- Un plan de développement de tous les services publics
- Une fiscalité bien plus juste et redistributive, un impôt sur les grandes fortunes, une taxe sur les transactions financières et une véritable lutte contre l'évasion fiscale.
- Un plan de réorientation et de relocalisation solidaire de l'agriculture, de l'industrie et des services, pour les rendre plus justes socialement, en mesure de satisfaire les besoins essentiels des populations, de répondre à la crise écologique.

Le « jour d'après » n'est pas encore écrit, il nous appartient maintenant d'arrêter d'applaudir, de ne pas attendre de médailles ni de primes, mais de construire collectivement les solutions indispensables pour un monde plus solidaire.

Le syndicalisme que nous prônons a toute sa place dans ce projet.

Rejoignez-le !

Le secrétariat du SNUipp47 :  
Guillaume Arruat, Delphine D'Ambrosio,  
Éric Delage, Philippe Guillem,  
Pascal Mundubeltz, Jean Claude Soret,  
Sandrine Tastayre, Séverine Tokatlian

## La crise au service de ....

Pourquoi le président de la République parle-t-il de « guerre » contre le virus comme en 2015, le premier ministre de l'époque parlait lui aussi de « guerre » contre le terrorisme ?

Cette rhétorique guerrière n'est pas innocente. Pour Naomi Klein<sup>(1)</sup>, les désastres (attentats, catastrophes naturelles, épidémies) conduisent à des chocs psychologiques théorisés par l'école de Chicago dont les États profiteraient pour se désengager et appliquer des réformes économiques ultra-libérales (privatisation de l'énergie, de la sécurité sociale, de l'éducation). Ici, on peut prendre l'exemple de la Grèce suite à la crise économique de 2008 et le rôle de l'Union Européenne, de la Banque Centrale Européenne et du FMI (Troïka) dans cette stratégie.

En France, après les attentats de 2015 avait été déclaré l'état d'urgence permanent. Un état d'urgence passé dans la loi en 2017 par Monsieur le président nouvellement nommé mettant fin à nos libertés et autorisant la surveillance généralisée. En 2020, suite à l'épidémie de COVID-19, l'état d'urgence sanitaire est déclaré ce qui aboutit à la loi du 23 mars modifiant ce qu'il y avait de plus urgent... Le code du travail. Une loi limitée dans le temps, prorogée le 11 mai jusqu'au 10 juillet, en attendant. Ainsi, durant le mois d'avril, le MEDEF par l'intermédiaire de son président Geoffroy Roux de Bézieux assure qu'« il faudra bien se poser tôt ou tard la question du temps de travail, des jours fériés et des congés payés pour accompagner la reprise économique et faciliter, en travaillant un peu plus, la création de croissance supplémentaire. » Un questionnement partagé par la secrétaire d'État à l'économie, Agnès Pannier-Runacher qui prévient : « il faudra probablement travailler plus que nous l'avons fait avant ». Cela

tombe bien la loi du 23 mars le permet. Au niveau de la santé, ce n'est pas le licenciement du directeur de l'Agence Régionale de Santé du Grand Est qui masquera la logique managériale de la politique actuelle. Tout comme au niveau de l'éducation, ce ne sont pas les discours sur les inégalités sociales et scolaires qui masqueront l'idéologie ultra-libérale illustrée par la mise en place des 2s2c et le recentrage autour des savoirs fondamentaux.

*La crise sanitaire mondiale sert de prétexte permettant d'accélérer la mise en place des politiques destructrices des services publics et du système de protection sociale.*

La question que l'on peut se poser c'est : est-ce que ce que nous vivons s'inscrit dans une durée limitée le temps de l'urgence sanitaire ou cela peut-il s'inscrire dans une durée plus longue ?

L'école à la maison, la nation apprenante, les vacances apprenantes, en rhétorique, on appelle cela de la nominalisation et elle permet tout simplement de créer des concepts en politique. Concepts auxquels le politique pourra faire appel afin de valoriser la politique mise en œuvre en temps de crise et, pourquoi pas, la généraliser en temps normal.

Preuve s'il en est, Monsieur le député de la circonscription de Marmande, « notre ami » M. Freschi, a été nommé le 10 avril co-référent du groupe de travail « enseignement scolaire » de la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale. Un groupe qui a deux objectifs : « objectif de suivi de l'ensemble des dispositifs mis en œuvre par l'Éducation Nationale dans le cadre de la crise du COVID-19 » et un « objectif de prospective, afin de voir ce qui peut être pérennisé ou pas parmi ces mesures et, surtout, comment mieux nous préparer à l'avenir ». Les mots sont encore bien choisis.

Dans cette situation que penser de la « continuité pédagogique » et du recentrage autour des savoirs fondamentaux où depuis la reprise du 12 mai les heures d'enseignements mathématiques et français ont explosé (au détriment des arts, de la science, et de l'EPS), un choix renforcé avec la mise en place

### BLANQUER : LE RETOUR DE L'APPRENTISSAGE À L'ANCIENNE ?



## ... l'école libérale

des 2s2c depuis juin.

Foucault évoque dans *Surveiller et punir* (1975), le passage d'une société de souveraineté à une société disciplinaire qui se traduit par la création de milieu d'enfermement : hôpitaux, prisons, ateliers, écoles. La société disciplinaire se construit autour d'« une nouvelle forme de « loi » : la norme ». Mais un pouvoir normatif trop élevé entraîne le délitement de ces milieux d'enfermement. Ainsi, explique-t-il, l'activité de juger, de plus en plus difficile pour les juges, s'est multipliée au fur et à mesure que le pouvoir normalisateur s'est diffusé. Il écrit : « porté par l'omniprésence des dispositifs de disciplines [...], il est devenu une des fonctions majeures de notre société. Les juges de normalité y sont présents partout. Nous sommes dans la société du professeur-juge, du médecin-juge, de l'éducateur-juge, du « travailleur social »-juge ; tous font régner l'universalité du normatif. » Aujourd'hui, nous allons au restaurant, à l'hôtel, au cinéma... à la plage, nous jugeons en mettant une note via notre smartphone. Ainsi si chacun est garant du pouvoir normatif par des systèmes de contrôle à son service, reste-t-il encore une utilité aux institutions et, par conséquent, aux services publics ?

Deleuze, reprend le terme de « contrôle » évoqué par Burroughs en avançant le concept de « société de contrôle » : « nous n'avons plu besoin ou plutôt ceux qui veulent notre bien n'ont plu besoin ou n'auront plu besoin de milieux d'enfermement. » Dans son passage, il évoque les tendances présentes à son époque : le questionnement sur les soins à domicile, le morcellement des usines avec le régime de sous-traitance et la question du travail à domicile. Pour l'école, il pense que : « l'épatant ce serait faire en même temps l'école et la profession. » La « continuité pédagogique » dans la bouche du ministre en est la parfaite illustration. Pour le philosophe, cela se passerait au travers d'un outil : « le minitel ». 43 ans plus tard, internet, l'ordinateur, la tablette, le téléphone portable ont pris le relais technologique.

Triste constat de se dire qu'avec la formation permanente, à l'université, dans les « animations pédagogiques » des transitions vers l'auto formation en ligne ont commencé à s'opérer et sont maintenant installées : MOOC (FLOT ou CLOM en français), capsules vidéos, visioconférences, classes « virtuelles ».

Prenons notre parcours de « formation » sur m@gistère. Sur les 18h d'animations pédagogiques, combien en passons-nous tous ensemble au même endroit ? Comparons ce temps sur les 10 dernières années et remarquons qu'il est en très net diminution. En formation des directeurs, la classe virtuelle nous a été présentée. De même, dans la formation initiale universitaire, le module « tronc commun » se fait en partie par le visionnage de capsules vidéos suivis d'un QCM. L'histoire de l'éducation nous a montré que des universités descendent les exigences, les pratiques, vers le second puis le premier degré.

Durant le confinement, plus que la forme c'est sur le fond que la pédagogie, notre métier a subi le plus grand bouleversement. Nous avons mis en place : des classes virtuelles, des suivis en ligne, des capsules vidéos. Nous avons envoyé les programmes de la semaine ou de la journée en pdf, des enregistrements audios, des exercices à imprimer, les corrections. Il y a eu continuité d'envois de travail mais au niveau pédagogique, il y a eu rupture.

*Durant le confinement, plus que la forme c'est sur le fond que la pédagogie, notre métier a subi le plus grand bouleversement.*

Peu importe le modèle de transmission, notre fonction d'enseignant a donc totalement été décentralisé vers les parents. Nombreux sont les témoignages de parents expliquant qu'ils avaient compris les enseignants, traduisant leur manque de patience par un manque de pédagogie. Nombreux sont les parents-enseignants expliquant qu'il leur était difficile de faire classe à distance et de faire la classe à la maison. Pourquoi ?

Une des réponses serait que l'enseignant à la maison était le parent. Qui faisait reformuler pour savoir si la consigne était comprise ? Qui accompagnait sur les techniques opératoires ? Ainsi, pouvons-nous juger les parents qui ne donnaient pas ou qui pour certains continuent de ne pas donner de nouvelles ? Nous pouvons seulement regretter que la distance entre la culture à la maison et la culture scolaire soit trop importante et nier par notre ministre afin de justifier sa politique de « mérite » scolaire. Le problème n'est pas uniquement technique.

Une autre réponse serait internet car, à travers nos capsules vidéos ou audios, les cours sur Youtube, Lumni,

Wikipédia, c'est là où se trouvait et où se trouve le savoir. Quel était notre rôle ? Évaluateur ? Facilitateur ? Répétiteur ? Accompagnateur ou guide ? Bien entendu, nous n'avons pas compté nos heures pour appeler les familles, savoir où en étaient les élèves, essayer de remédier à leur difficulté mais la réalité est que cela était une tâche quasi impossible.

Un autre angle serait de s'intéresser sur ce que les élèves ont appris et retenu. Quelle a été leur relation au savoir ? Une acquisition était-elle possible ?

Il nous a été demandé de nous orienter sur des révisions en privilégiant le français et les mathématiques. Dans la pratique bon nombre d'enseignant-es ont aussi proposé d'autres « activités ».

Ainsi, nous nous sommes donc adaptés. Le pouvoir a réussi à nous faire accepter, ou nous jouons à faire semblant d'accepter, d'être dépossédés de notre métier. Dans les débats qui agiteront les prochains conseils des maîtres, où bientôt le « nouveau » directeur pourra imposer sa vision ou plutôt la vision de l'administration (car ce sera sa mission et non sa volonté), entendrons-nous qu'il est normal de ne faire que du français et des mathématiques car : « on ne peut pas faire autrement », « de toute façon ça m'arrange, je ne suis pas à l'aise pour enseigner l'EPS, les sciences, les arts ». Quand le ministre parle dans ses entretiens des 8 et 10 mai de « moderniser l'école », notamment par « le développement de l'enseignement à distance », puis lorsqu'il ajoute lors d'une présentation au sénat le 19 mai : « le 2s2c est l'avenir de l'école » il faut comprendre que le pouvoir politique en place ne juge pas nécessaire que dans l'héritage qu'il souhaite transmettre à la génération future : la culture, les arts, le sport en fassent partie.

L'école imaginée par Deleuze peut se mettre en place. Avec la stratégie du choc, la logique ultra-libérale vient s'imposer à nous et avec elle le retour des savoirs fondamentaux déjà présents dans la loi Guizot de 1833 et Falloux de 1850.

**C'est fou comment la modernité du monde d'après ressemble énormément au monde d'avant...**

Guillaume Arruat

(1) Naomi Klein, « La stratégie du choc »

(2) Deleuze, conférence « Qu'est-ce que l'acte de création ? »

## Historique d'une lutte projet contre projet

*Dans un bateau à la dérive, quand le capitaine donne une mauvaise direction, l'équipage doit décider du cap !*

La « reprise » de l'école, telle que le président de la République et le gouvernement, par la voix du ministre de l'Éducation Nationale s'apprentent à remettre en marche, se fait donc, comme on pouvait s'y attendre, par des accumulations d'annonces qui n'ont pour but que de renforcer la communication du gouvernement sur sa faculté supposée à gérer la sortie de crise sanitaire...

Dans ce contexte - et sans aucun scrupule !- la dernière avanée de Jean-Michel Blanquer consiste à remettre le couvert sur la création statutaire de la direction d'école, vision qu'il n'avait pas réussi à mettre en application lors du vote de sa Loi pour une école de la confiance il y a un an.

### Retour d'un vieux fantôme libéral

Déjà, cette idée était avancée durant l'automne dans les propositions émanant du ministère en conclusion à la « consultation » sur l'évolution des conditions de travail des directeurs-trices d'école, à la suite du vif émoi généré par le suicide de notre collègue Christine Renon.

Cette proposition ayant été balayée d'un revers de main par la profession (moins de 10 % de réponses favorables à la création d'un statut de direction d'école !), l'occasion donnée par la mise en place du protocole sanitaire pour la reprise de l'école le 11 mai, véritable casse-tête pour les équipes d'école, et en premier lieu pour les directeurs-trices, était trop belle !

C'est ainsi qu'une « proposition de loi créant la fonction de directeur d'école » a été déposée par des députée-es LREM dès le 12 mai !

Même si cette version édulcorée ne précise pas un statut de direction d'école, personne n'est dupe ! Il s'agit bien là d'une première marche vers ce fameux statut de chef d'établissement du 1er degré, vieux phantasme libéral, qui a fait l'objet de réflexions et rapports pour la transformation en profondeur du système éducatif, en particulier du 1er degré, depuis de longues années.

Premières apparitions notables en



1987, avec le projet de Loi Monory, ministre de l'Éducation d'alors dans le Gouvernement Chirac, visant à instituer la création de Maîtres-directeurs au sein des écoles primaires (remisé au placard suite à une mobilisation historique dans les écoles)

Dès 1998, le Rapport Pair donnait le cap à suivre à suivre pour une transformation structurelle dans le premier degré.

Les grandes lignes directrices visant à asseoir l'autonomie de gestion dans les écoles, avec la création d'Établissements du premier degré (successivement rebaptisées EPEP, École du Socle Commun, Établissement Public des Savoirs Fondamentaux...), sont clairement ex-

plicitées :

- autonomie des établissements, et renforcement des liens avec les acteurs des territoires (collectivités locales)
- lien direct avec les établissements du second degré, dans le cadre de projet et de gestion communs
- favoriser les postes à profils particuliers, en fonction des besoins institutionnels et au sein des établissements
- mise en place d'un statut hiérarchique au sein de l'établissement, pour améliorer le pilotage, en lien direct avec les autorités académiques.

Le rapport indiquait par ailleurs que ces préconisations devaient s'articuler

de façon évolutive et par le biais de mesures transitoires, étalées dans le temps.

Si certaines d'entre elles sont déjà plus ou moins présentes (postes à profil, projet de secteur...), les grandes mesures de mise en place de gestion de fonctionnement autonome et hiérarchique ne le sont pas (ou n'ont pas pu l'être grâce aux mobilisations diverses) au grand dam des ministres et représentants institutionnels successifs.

### Petite histoire

Cependant, ces dernières années, les rapports ont été légion pour légitimer cette « nécessaire » évolution et tenter d'accélérer le pas vers cette vision néo-libérale de l'école.

Dès le rapport Duran de 2015, qui préconisait la réflexion de réorganisation des écoles rurales par le biais de conventionnement avec les collectivités locales (ici le département, ici la communauté de commune, ici les municipalités...), les décisions de regroupements se sont mises en place : primarisations, regroupements de RPI, conventions rurales départementales ou locales... Avec fermetures de classes ou d'écoles à la clé !

C'est ainsi que, à différentes échelles, ces réorganisations ont eu lieu.

Localement : dans le 47, une convention rurale dans le mézinais ; en Dordogne c'est l'ensemble du département qui a vu son maillage scolaire remanié par une convention départementale.

Ailleurs, l'accueil de classes de primaire au sein des locaux du collège ! Cette dernière organisation voyait d'ail-

## ... ressorti des cartons !

leurs un intérêt commun entre responsables du premier et du second degré pour « globaliser » les effectifs et justifier la baisse des moyens octroyés par l'Éducation Nationale. Chacun se répartissant son bout de gras : à vous les économies budgétaires (collectivités locales départementales et locales se partageant les frais d'entretien de locaux), à toi les économies en poste (Éducation Nationale, qui n'a pas manqué de fermer des classes ou de réduire les dotations horaires de collègue dès que possible !)

### Plus largement, c'est l'ensemble de l'organisation scolaire qui est en jeu.

Dans le même temps, le rapport Leloup - Caraglio de 2015 intitulé « Pilotage et fonctionnement de la circonscription du premier degré » donne les axes pour une nouvelle organisation décentralisée de l'école primaire.

En parallèle à la loi (de 2015 également !) portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe)- confiée de nouvelles compétences aux régions et redéfinit les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale-, ce rapport s'interroge sur « comment améliorer le pilotage du premier degré dans un contexte global de déconcentration et de réorganisation des services de l'État ». Il y apparaît que la circonscription n'est plus l'espace incontournable de pilotage des politiques éducatives.

Deux scénarios sont envisagés :

- d'une part, des pistes pour améliorer le fonctionnement des circonscriptions et dessiner une cartographie cohérente de l'organisation du premier degré (par bassin de territoire)
- d'autre part la suppression des circonscriptions et la création d'établissements publics du socle commun autour des collèges.

Concernant le premier axe, il est précisé que le découpage des circonscriptions du premier degré devrait être à l'avenir « en cohérence avec les communautés de communes » qui n'offrirait que des avantages pour l'administration. « Il n'y aura que des avantages à faire coïncider circonscriptions et intercommunalités », estiment les auteurs du rapport. Par exemple, cela faciliterait le dialogue de l'Éducation nationale avec les communes, au sens où l'inspecteur aura « un interlocuteur en la personne du président de la communauté de communes ».

Les inspectrices rédactrices listent d'autres avantages comme le conventionnement possible sur l'évolution du réseau scolaire ainsi que la définition d'orientations stratégiques au niveau de la communauté de communes et de la circonscription, notamment en matière de carte scolaire mais aussi de qualité et de cohérence de l'offre éducative et péri-éducative ». Et les auteures avancent même un périmètre des circonscriptions qui « pourrait s'élaborer dans un dialogue IA-Dasen/élu en fonction de la carte - stabilisée - des intercommunalités et, bien sûr, croiser la carte des collèges (flux des écoles vers les collèges)".

### Disparition des circonscriptions ?

Le rapport ne cache pas que « trois éléments au moins conditionnent sa mise en œuvre ». À savoir : la généralisation des compétences scolaires par des intercommunalités ; la taille suffisante de la communauté de communes (qui correspondrait à « une ou plusieurs circonscriptions ») ; la mise en place d'une intercommunalité réellement « de projet ». Pour cela, les communes doivent massivement accepter que les compétences scolaires soient transférées vers les communautés de communes, ce qu'elles refusent pour le moment !

Les inspectrices Marie-Hélène Leloup et Martine Caraglio évoquent une autre piste bien plus radicale que la convergence entre circonscriptions et intercommunalités : la disparition des circonscriptions. Avec deux articulations possibles :

#### 1-Création d'établissements du Premier degré :

La création de tels établissements induirait la création d'un statut de « directeur chef d'établissement », chargé de l'organisation interne, l'articulation avec le péri-scolaire et la gestion des personnels. Modèle calqué sur le second degré. Ainsi, il serait plus aisé de répondre aux nouvelles réformes avec un chef d'établissement décideur hiérarchique, et en lien direct avec les élus. Le conseil d'école serait substitué par un conseil d'administration où les représentants des élus seraient présents, avec autonomie budgétaire pour le fonctionnement et les projets de l'établissement.

#### 2-Création d'établissement public école - collège :

Celui-ci scolariserait les élèves de l'école maternelle à la classe de troisième, et permettrait d'affirmer une « continuité pédagogique ». Chaque

établissement serait créé par conventionnement, arrêté par le préfet sur proposition des collectivités territoriales compétentes (département, communes, communautés de commune...). Les collectivités de rattachement pourraient alors déterminer par voie de convention la part de leur contribution respective au budget de l'établissement et ses modalités de fonctionnement. Dans chaque établissement serait institué un conseil d'administration « où la participation des communes ou intercommunalités et des personnels du premier degré serait à définir précisément »

La réalisation concrète de ce schéma passe par la mise en réseau des écoles autour du collège (avec un directeur adjoint du principal, et ayant le statut de personnel de direction)

### Accélérer la liaison écoles/collège ?

Le rapport Leloup-Lusiana « Expertise sur la continuité pédagogique entre l'école et le collège » de 2016 fait le constat que les liaisons écoles-collèges ne fonctionnent pas et qu'il faut accélérer les choses. C'est la raison pour laquelle ce rapport met en avant la nécessaire expérimentation de classes de CM au sein des collèges, et concernant les personnels, préconise une « professionnalité spécifique du cycle 3 ». C'est encore une fois le profilage de poste qui se dessine derrière cette proposition...

Dans ce dernier scénario, on retrouve de façon évidente les orientations visant à la mise en place des Établissements Publics des Savoirs Fondamentaux que Blanquer voulait instaurer lors de la Loi pour l'école de la Confiance l'an dernier.

On comprend mieux l'empressement des décideurs hiérarchiques de mettre en avant ces réflexions de réorganisations dans les récentes cartes scolaires... La pression est forte pour accélérer le pas !

Un telle transformation d'ampleur du système éducatif pour le premier degré induit des mesures de réorganisations des structures scolaires, avec fermetures de classes ou d'écoles, fusions d'écoles... Et la création d'un statut spécifique de directeur d'école.

(Suite page 8)



# Réorganisation des écoles ...un projet libéral ...

(Réorganisation des écoles , suite p6&7)

C'est aussi la place que les collectivités locales sont amenées à prendre au sein même de l'école à l'avenir qui prête à inquiétude.

La co-éducation vu du côté institutionnel et ministériel vise bien évidemment à inclure une dimension territoriale à l'école... et le partage de compétences. La part grandissante des collectivités locales dans les financements, dans les moyens alloués pour les projets pédagogiques, voire parfois même le choix de ceux-ci... est chaque année plus prégnante. Et la prise en charge d'élèves par du personnel extra-scolaire est également régulièrement mis en avant... là, encore de façon toujours plus insistante.

Déjà, dès 1996, le plan Drut pour l'école expérimentait dans certaines communes de libérer du temps par demi-journées pour des activités sportives, culturelles ou d'éveil pris en charge hors-école.

En 2013, la réforme des rythmes à la sauce Peillon visait également à ce que les intervenants extérieurs prennent en charge des groupes d'enfants sur le temps péri-scolaire, pour des activités sportives ou culturelles. Avec des disparités sur le nombre ou la qualité des interventions... Il est d'ailleurs éclairant de préciser, pour anecdote parlante, que lors d'un des comités de suivi sur la réforme des rythmes tenus à cette époque dans le 47, c'est de la bouche du représentant du Conseil Départemental que la nécessité du transfert des compétences scolaires vers les intercommunalités a été avancée... La représentante de la DSDEN de l'époque précisant qu'on pouvait tout à fait valider des compétences scolaires dans le cadre des activités péri-scolaires !

## Et voilà les 2S2C , les vacances apprenantes, ...!

La dernière en date : envisager les 2S2C (sport, santé, culture, civisme) pris en charge par les municipalités en parallèle et en complément à l'école dans le contexte de crise sanitaire et d'accueil limité des élèves dans les classes. Et là c'est un pas de plus - conséquent ! - qui s'opère. Au scolaire le « fondamental », au périscolaire le volet sportif ou cultu-

rel... mais dans le cadre de l'organisation de l'école !

Et que dire du dispositif « vacances apprenantes » qui vise à organiser lors des centres de vacances des activités de « rattrapage scolaire » hors de tout cadre de l'école elle-même !! Alors que le manque de RASED se fait cruellement ressentir au quotidien dans les écoles depuis des années !!!

Plus explicite, le renvoi vers les municipalités de la responsabilité de la mise en place du protocole d'accueil et de la réouverture des écoles, s'il permet à l'État de se défausser de ses responsabilités, est également très opportun pour affirmer la place centrale des collectivités locales dans l'organisation des écoles. Et permet donc d'ouvrir des brèches vers cette vision décentralisée de l'école...

*Profiter du contexte actuel et de l'occasion offerte pour marteler l'urgence d'une nouvelle organisation pour l'école ?*

La gestion de la crise sanitaire par l'exécutif, est pour le moins décriée, à juste titre. Pour l'Éducation Nationale, c'est encore plus flagrant, avec un Ministre accumulant annonces et contre-annonces, ne communiquant promptement que dans les médias sans qu'aucune interaction avec les personnels ne se fasse directement. Laissant les acteurs de terrain que sont les enseignant-es (et les équipes de circonscription le cas échéant) se débrouiller seul-es face aux incertitudes, aux angoisses, aux questionnements des parents, des municipalités... que ce soit pour l'organisation des pôles d'accueil, pour le maintien du lien avec les élèves malgré des outils numériques officiels pour le moins défailants, ou comme pour la « reprise » à compter du 11 mai.

Et c'est encore plus vrai depuis l'annonce du retour « à la normale » le 22 juin. Les annonces sont faites, la communication est efficace... mais l'organisation concrète est décidée plus tard !

Pourtant, une chose essentielle n'est absolument pas perdue de vue par notre ministre : profiter du contexte actuel et de l'occasion offerte pour marteler l'urgence d'une nouvelle organisation pour

l'école ! Et assouvir enfin son envie d'école à la sauce libérale !

À n'en pas douter, la remise sous les projecteurs de la transformation de la « fonction de directeur d'école », un artifice gros comme un éléphant au milieu d'un couloir et qui ne leurre personne. est une première étape.

C'est bien la reprise à marche forcée (et pressée, car le temps compte peut-être avant la fin de la mandature ?) de cette transformation en profondeur de l'école publique, primaire en particulier, que Blanquer réengage. Et qui va être la feuille de route dans les semaines et mois à venir... Ce qu'il n'a pu faire passer dans sa loi l'an dernier, il le remet sur le devant de la scène à l'occasion de l'école d'après confinement.


« Quand un capitaine se trompe de route, c'est l'équipage qui prend la barre ! » Quitte à désavouer son capitaine par une mutinerie...

Rien n'est encore acté ! Le monde enseignant a toute latitude pour pouvoir affirmer son refus de cette vision libérale de l'école et donner un autre cap. Les mobilisations massives de 1987 et la victoire contre la loi Monory et le statut de « maître-directeurs » en sont la preuve !

C'est dès maintenant qu'il faut s'organiser, débattre, informer, construire la mobilisation d'ampleur qui permettra d'affirmer notre vision de l'école et de sa place centrale au sein de notre modèle social. La preuve a été faite que, dans un contexte de crise, ce sont les services publics et ses personnels qui maintiennent le bateau à flot. Le SNUipp-FSU mettra tous les moyens et sera en première ligne auprès des collègues pour construire cette réaction...

Jean-Claude Soret

Se syndiquer c'est aussi permettre la défense des personnels et des écoles. Sans syndiqué-es, pas de syndicat !





## Carte scolaire

Les opérations de carte scolaire se sont tenues mi-avril : elles avaient été décalées pour ne pas interférer avec les élections municipales.

L'arrivée de la pandémie ayant fait voler en éclats l'orthodoxie budgétaire, cela a permis au ministère de desserrer un peu le carcan des dotations de postes.

Pour le Lot-et-Garonne, la dotation initiale faisait perdre 11 postes. Finalement il en perd 2.

Le CTSD s'est déroulé en visio conférence au cours de la matinée du 10 avril. Un vote unanime contre les mesures de l'IA a eu lieu par l'ensemble des représentant-es du personnel.

Un second CTSD « de repli » s'est tenu le même jour à 16h00.

Le CDEN s'est réuni en visio conférence le mercredi 15 avril avec très peu de représentant-es des collectivités locales et des parents. Cela n'a pas empêché la FSU de porter les demandes d'ouvertures qui avaient été écartées par le DASEN et d'argumenter contre les fermetures.

Les lignes « force » de la carte scolaire :

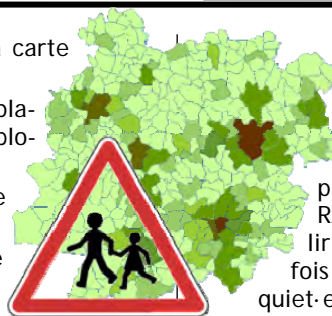
- Moins 8 postes de remplaçants, et 2 postes en blocage à la fermeture.
- Disparition de l'équipe langue vivante.
- Disparition de l'équipe numérique.

Comme si les énormes difficultés de remplacements n'allaient pas perdurer !

Comme si l'enseignement des langues vivantes ne nécessitait pas la présence et le travail, au plus près du terrain, d'une équipe disponible auprès de la profession !

Comme si, et la période de « continuité pédagogique » l'a montré chaque jour, l'école et ses enseignant-es n'avaient pas besoin d'une équipe « Tice » à même de fournir des solutions techniques et des pistes pédagogiques !

Des suppressions de postes en écoles rurales ont été évitées. Tant mieux pour l'école rurale qui est dans le collimateur depuis plusieurs années mais ça



ne modifie pas les conditions dans les autres écoles. Enfin comment ne pas mentionner que les écoles, à la rentrée vont avoir, plus que jamais besoin de RASED complets pour accueillir décemment des élèves parfois décrocheurs, souvent inquiet-es.

Des écoles et des SEGPA auront aussi des besoins d'ouverture en septembre, certaines l'ont déjà annoncé. Si le DASEN souhaite les prendre en compte, il lui faudra trouver des postes à supprimer.

Le DASEN refuse de tenir un CTSD en juin pour faire le bilan et préparer la rentrée, alors que d'autres départements le font.

Postes	Solde	Ouvertures	Fermetures
Classes	+ 4	7	3
PDMQDC	0	0	0
CP et CE1 dédoublés	+ 2	2	0
Accueil 2 ans	0	0	0
TR	- 8	1	9
RASED	- 1	0	1
Décharges	- 2,42	1,66	4,08
Autres postes	+ 3,25	5,25	2
<b>Total</b>	<b>- 2,17</b>	<b>16,91</b>	<b>19,08</b>

## Mobilité

Les opérations liées à la « mobilité » (mouvement national, mouvement départemental, congé formation, formation CAPPEI, disponibilité, etc) ne font plus l'objet de groupes de travail ni de CAPD.

C'est la première conséquence de la Loi de « transformation de la fonction publique » d'août 2019.

Cela signifie en particulier que les changements de département ou de poste échappent au contrôle collectif de la profession par le biais de leurs représentant-es élu-es.

Dit autrement, le « patron » n'a plus de comptes à rendre collectivement à la profession.

Seuls des recours individuels, peu nombreux actuellement au regard du

volume total d'insatisfaction, sont possibles à posteriori, avec peu de chances d'aboutir.

### Mouvement national

Nous ne disposons que des chiffres globaux :

- 9 collègues quittent le Lot-et-Garonne pour 131 demandes. Soit un taux de satisfaction de 6,87 %, alors qu'il s'établissait en moyenne à 20 %.
- 21 collègues intègrent le département.

### Mouvement départemental

De la même façon, nous ne disposons plus d'aucune information venant de l'administration.

La saisie des vœux s'est déroulée entre

le 30 avril et le 10 mai, c'est-à-dire pendant les vacances de printemps et pendant le confinement.

Difficile pour les collègues de parvenir à disposer d'informations précises sur la nature des postes.

Ensuite, il y a eu l'habituelle succession de bugs informatiques qui a pesé sur la mise à disposition des accusés de réception, et qui a décalé la publication des résultats du 10 au 15 juin.

Mauvaise surprise pour les collègues affecté-es sur un vœu large, ou même hors vœu.

**Les recours sont possibles jusqu'à deux mois après l'affectation. Contactez le SNUipp-FSU.**

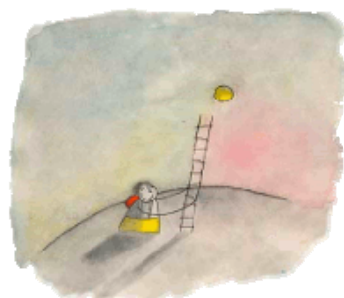
## Promotions

La Loi de « transformation de la fonction publique » d'août 2019 n'a pas encore impacté les opérations de changement d'échelon, de corps ou de grade.

Tout au long de l'année, nous avons pu jouer notre rôle de représentant-es des personnels :

- Mi-décembre, nous avons vérifié l'avancement d'échelon au rythme normal. Et nous avons envoyé un message à chaque collègue promu-e.

- Le 12 mars, nous avons vérifié l'avancement d'échelon « accéléré ». Et nous avons envoyé un message à chaque collègue promu-e.



- Le 28 mai, nous avons vérifié l'accès au grade de la hors-classe. Et nous avons envoyé un message à chaque collègue promu-e.

- Pour l'accès à la classe exceptionnelle, la CAPD se tient le 30 juin. Nous effectuerons nos vérifications habituelles, puis nous communiquerons aux collègues promu-es.

Ces opérations de « promotion » relevant encore cette année de la « gestion collective des personnels », à chaque fois, nous publions un article sur le site départemental.



## En période de Confinement

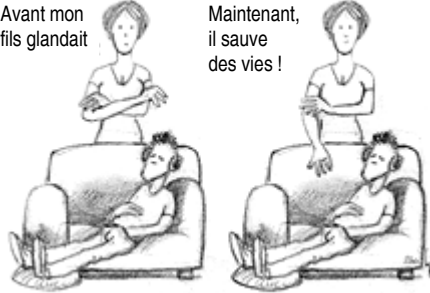


**La voisine gueule tellement fort sur ses gosses, que moi aussi j'ai fini par ranger ma chambre.**

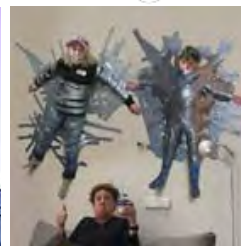


Avant mon fils glandait

Maintenant, il sauve des vies !



## L'« école » à distance / le télétravail



**ÉCOLE À LA MAISON - JOUR 11.**  
**JE SOUHAITE FAIRE TRANSFÉRER LES DEUX ÉLÈVES DE MA CLASSE VERS UN AUTRE ÉTABLISSEMENT.**

## La gestion de la crise





## Le déconfinement

Nous faire retourner en classe le 11 mai, journée mondiale des espèces menacées, je me demande s'il y a un message...

Ou alors on nous prend pour des cons... finement, mais surement.



**ABSENTÉISME DES PROFS: LES DÉPUTÉS RÉFLÉCHISSENT À DES SANCTIONS**



## Le monde d'après





# Revalorisation des AESH

La grille indicative des salaires des AESH est au minimum dans notre académie avec une actualisation automatique sur le SMIC qui aboutit à la situation ubuesque suivante : des AESH embauchés cette année sont payés à l'indice 329 (c'était 325 en septembre mais ça évolue du fait de l'augmentation du SMIC) et les AESH « anciens » en CDI sont payés au palier juste au-dessus (indice 330) qui, lui, n'évolue pas automatiquement. Du coup, un-e AESH avec 6, 10 ans ou plus d'ancienneté gagne 4,69 euros brut de plus par mois qu'une AESH qui vient de signer son premier CDD ! Alors même que la circulaire qui définit le cadre de gestion des AESH formule à plusieurs reprises que l'expérience doit être valorisée !

Le SNUipp-FSU académique demande que la rectrice impose aux DSDEN l'application des revalorisations salariales (passage au palier supérieur) au moins à chaque entretien professionnel, pour permettre au moins de gagner un (tout petit) peu plus au fur et à mesure des années. Ça aussi, ça figure à plusieurs reprises dans la circulaire.

Communiqué de presse intersyndical :

Rémunération et temps de travail des AESH : les organisations syndicales FSU / SE-UNSA / SGEN-CFDT / CGT Educ'Action / SNALC / SUD éducation dénoncent un statu quo inacceptable.

Alors que l'amélioration de la situation des AESH est présentée comme un objectif du Comité Consultatif AESH installé le 27 février dernier, et que le constat est

sans appel, aucune proposition satisfaisante au regard de l'urgence sociale n'est formulée par le ministère.

Les constats sont flagrants :

– Le temps incomplet est la règle : malgré leur demande de travailler à temps plein, les AESH sont massivement maintenues à temps incomplet (en moyenne 62 %).

– Les augmentations de rémunération liées à l'ancienneté ne sont quasiment pas appliquées : 72 % des AESH sont rémunérées à l'indice plancher (indice 329), parmi les salaires les plus bas de la Fonction publique

– Le salaire moyen est de 760 € net par mois.

La seule piste évoquée pour augmenter les rémunérations est d'augmenter le temps travaillé en proposant des missions hors fonction d'accompagnement d'élèves en situation de handicap et en multipliant les contrats de travail à temps incomplet avec différents employeurs, ce qui maintient les AESH dans la précarité. Ces pistes vont à l'encontre de l'objectif de professionnalisation et de reconnaissance des missions des accompagnant-es d'élèves en situation de handicap. La flexibilité imposée par la mise en place des PIAL n'a pas permis d'aboutir à des contrats à temps plein, comme promis par le ministre.

Les organisations syndicales FSU / SE-UNSA / SGEN-CFDT / CGT Educ'Action / SNALC / SUD éducation exigent des mesures immédiates et significatives en ter-

mes de sortie de la précarité pour les AESH. Cela implique dès à présent un budget pour les financer :

– En finir avec le recours aux contrats à temps incomplets subis et respecter l'intégralité des notifications d'accompagnement ;

– Reconnaître l'exigence des missions des AESH par une revalorisation immédiate et conséquente de leurs rémunérations ;

– Refondre l'espace indiciaire de rémunération en relevant dès à présent l'indice plancher et l'indice de haut de grille pour une évolution de carrière décente. Cela implique un élargissement de la grille.

La reconnaissance professionnelle des AESH doit passer par la création d'un corps de

fonctionnaires correspondant aux besoins permanents indispensables au bon fonctionnement du service public d'éducation.

Le Premier Ministre et le Président de la République doivent sans attendre prendre les arbitrages qui s'imposent pour que la situation des AESH soit réellement améliorée dès la rentrée de septembre 2020. Il en va de la crédibilité et de la réussite de l'École Inclusive. C'est une urgence pour les élèves en situation de handicap et les personnels qui les accompagnent.

## Formation : Les commandements de Blanquer

Confiance pour confiance, nous avons entendu que dans les soirées du ministère il était difficile de nous imaginer autrement qu'en soldat uniforme noir (hussard noir, les vrais) portant la sainte croix des savoirs fondamentaux si chers à Blanquer.

Des savoirs fondamentaux dont manqueraient cruellement les enfants de nos écoles pour réussir. Un discours ministériel dont les résultats des évaluations nationales servent d'arguments statistiques, graphiques à l'appui et les neurosciences « ministérielles » d'arguments scientifiques justifiant la mise en place de formation et des évaluations elles-mêmes.

Ainsi, il serait urgent de former les

enseignants afin qu'ils fassent mieux leur métier, qu'ils remplissent mieux leur mission, pour la réussite des élèves bien évidemment.

Une logique compréhensible quand on est équipé d'ocillères. Souvenons-nous un article du figaro de février dernier où notre ministre déclarait néfaste la sociologie de l'éducation et des inégalités niant l'impact sur les résultats scolaires de la distance entre culture familiale et culture scolaire, et lui servant de justification au soit-disant mérite scolaire. Des inégalités finalement importantes puisque par miracle elles se sont révélées aux yeux de Saint Thomas... pardon... du Ministre, pour devenir un très bon argument en période

de déconfinement afin de faire reprendre le chemin des écoles pour ces élèves décrocheurs.

Une logique qui a ses limites, notamment celle de réussir à nous motiver pour y prendre part.

Pour entrer dans une formation, il faut que l'individu puisse s'y engager, y trouver de la motivation, qu'elle réponde à un besoin. Les travaux de Deci et Ryan distinguent deux niveaux de motivations : la motivation intrinsèque : conduite par l'intérêt et le plaisir que l'individu trouve à l'action, et la motivation extrinsèque : provoquée par une circonstance extérieure à l'individu.

# Ils nous mentent... Ne soyons pas dupes !

Désolé pour celles et ceux qui y croyaient encore mais : « on nous ment ! » « Nous sommes prêts » lance le ministre Blanquer en début de crise de coronavirus et 24 heures avant l'effondrement des services numériques de son ministère. « Il y aura une grande souplesse locale » assène notre premier ministre en annonçant la reprise de l'école lors de la sortie du déconfinement. « Les maires auront toute autorité et souplesse pour organiser la reprise de l'école » nous affirme le président Macron quelques jours avant la reprise des écoles. Ce type d'allégations est courant chez nos politiques. Nous les avons entendues quotidiennement durant cette période. Elles ont soi-disant vocation à rassurer alors qu'elles ne font que décrédibiliser à nouveau la parole politique.

Je voudrais vous livrer un exemple qui illustre toute cette stratégie schizophrénique entre parole politique, rouages intermédiaires et acteurs de terrain que nous sommes. Un exemple parmi tant d'autres ! L'histoire se passe en mai 2020 dans un village du sud-ouest. Une semaine avant cette pseudo-reprise, comme dans des milliers d'établissements scolaires, se tient une réunion entre mairie, équipes enseignantes de la commune et association des parents d'élèves, tout ceci afin d'étudier concrètement la faisabilité d'une réouverture des écoles au regard du protocole sanitaire mis en place par l'éducation nationale. L'accord entre les différents acteurs ne tarde pas : conditions non réunies face à ce protocole, prise de risque trop importante pour les enfants et le personnel. L'école ne peut donc reprendre. Mais, ce qui est ainsi décidé en toute collégialité au niveau des acteurs concernés, ne l'est en fait point du tout. Il manque l'aval du haut fonctionnaire qui doit justifier de son autorité suprême. Et bien ce sera NON ! La mairie, ne voulant point se laisser abuser, insiste puis demande alors une décharge de responsabilité à la préfecture pour se couvrir face aux risques encourus. Montant sur ses grands chevaux, celle-ci envoie alors sans ménagement la

mairie sur ses plate-bandes. Les menaces tombent, sanctions financières à la clé ! Selon la même logique, la direction de l'école sollicite une demande de même type à son autorité supérieure. Sachant comment fonctionne le système hiérarchique de l'éducation nationale, on renvoie rapidement la direction de l'école à sa propre responsabilité liée à son « statut ».

Et voilà, le tour est joué. L'équipe enseignante, l'angoissée au ventre, assurée d'avoir toute responsabilité en la matière, se voit obligée de remettre le couvert pour assurer une reprise... qui n'en est pas une. Heureusement pour elle, le ministre Blanquer, toujours au front dans les médias, reste bien présent pour la rassurer et l'encourager. « On veut éviter l'école garderie. Il va se passer des choses importantes sur les plans pédagogique et social en mai et juin ». Comme si l'on pouvait encore le croire !

Cet exemple local illustre parfaitement ce qui se déroule sous nos yeux, et dans tous les champs d'action, à l'échelon national. Des acteurs de terrain qui tentent de faire au mieux, au nom de leur éthique professionnelle, de leurs missions et des valeurs qui fondent le sens même de leur métier. Et, en face, des autorités qui n'ont en tête qu'obéir à tout prix à l'autorité supérieure et notamment au seul mot d'ordre actuel : ouvrir à tout prix les écoles pour sauver la reprise économique du pays sous quelques prétextes sournois tels que la resocialisation des enfants. Il illustre également non moins parfaitement la problématique de l'obéissance/désobéissance. « La première raison pour laquelle les hommes servent volontairement dans la servitude » nous disait déjà Étienne de La Boétie au 16<sup>e</sup> siècle.<sup>1</sup> La première cause de l'obéissance se situe bien à la fois dans l'omission de la liberté et la coutume de vivre dans une société hiérarchisée où règne la domination des uns sur les autres. N'est-ce pas encore une fois ce qui se joue dans cette pseudo-

reprise de l'école qui ne fait qu'enclencher derrière une déjà pseudo continuité pédagogique ?

Le monde d'après est une question largement évoquée actuellement. Les initiatives pleuvent, et c'est une excellente chose. Alors oui, appelons à une réelle démocratie critique, à une résistance éthique qui trouve sa légitimité dans l'affirmation d'une exigence éthique et morale. Frédéric Gros nous rappelle que « l'insurrection ne se décide pas. Elle saisit un collectif, quand la capacité à désobéir ensemble redevient sensible, contagieuse, quand l'expérience de l'intolérable s'épaissit jusqu'à devenir une évidence sociale ». <sup>2</sup> Nous ne manquons pas de motifs qui auraient dû, depuis longtemps, susciter notre responsabilité : les injonctions paradoxales, notamment dans notre monde éducatif ; le creusement des injustices sociales, des inégalités de fortune ; la dégradation progressive de notre environnement ; le processus contemporain de création des richesses.

Ne sommes-nous pas assez lucides et responsables pour prendre les décisions qui nous concernent en notre âme et conscience ? Arrêtons surtout de nous culpabiliser et de nous déresponsabiliser face à des injonctions qui n'ont ni queue ni tête. Repensons simplement aux valeurs et aux missions qui nous ont amenés là où nous sommes. Et sachons prendre les bonnes décisions, celles qui ont du sens, en toute autonomie et responsabilité.

François Le Ménahèze, enseignant, formateur. ICEM-Pédagogie Freinet. [lemenahzeffrancois.eklablog.com](mailto:lemenahzeffrancois.eklablog.com)

Auteur de *Désobéir* est parfois un devoir. Éditions libertaires, 2020.

<sup>(1)</sup> De La Boétie E.. *Discours de la servitude volontaire*. Petite bibliothèque Payot, Paris. 1576 -réédition 2002.

<sup>(2)</sup> Gros Fr. *Désobéir*. Albin Michel. Flammarion. 2017.

Les animations pédagogiques, comme leurs sujets, nous sont imposés. Cela ne veut pas dire que ces derniers, répondant à un besoin identifié par l'administration, ne trouvent pas écho dans le quotidien de nos classes. Il n'en reste pas moins qu'ils ne sont pas à l'initiative des enseignants et des formateurs.

Dans une tribune, de mai dernier, l'ANCP (l'Association Nationale des Conseillers Pédagogiques et autres formateurs) écrit : « poussé-es vers le seul rôle de prescripteur qui n'est pas le leur, les formateurs-trices ne produisent plus d'outils pédagogiques utiles aux enseignants pour la réussite de tous les élèves. C'est un appauvrissement de leur propre culture professionnelle. »

Ces animations font donc appel principalement à notre motivation extrinsèque.

Il est possible de progresser quand la contrainte est une source de motivation. Cependant, ce n'est pas la situation que nous vivons. Loin de trouver toujours du plaisir à y assister, hormis celui de se retrouver entre collègues. Loin de trouver toujours un intérêt pour y assister hormis la perte de salaire. Loin de toute motivation intrinsèque, le formateur peut-il réussir à transmettre et l'enseignant peut-il repartir avec des outils pour réussir à atteindre l'objectif initial : la réussite de tous les élèves. De notre point de vue, ce n'est pas forcément la meilleure des façons pour y arriver.

Le conseil de formation du mardi 23

juin vient pondérer cette analyse. Pour l'année prochaine, les CPC retrouveront le chemin des écoles et leur mission principale : la pédagogie. Ces derniers temps, souvent contraints à l'éloignement par leur tâche administrative, ils viendront sur le terrain afin que la didactique réponde aux besoins des collègues et les animations pédagogiques qu'ils construiront pourront faire des ponts entre les disciplines<sup>(1)</sup>.

Cependant, nous pouvons regretter que les savoirs fondamentaux restent la pièce centrale.

Guillaume Arruat

<sup>(1)</sup> Conseil de formation du 23 juin 2020 : Des étoiles plein les yeux,

## Direction d'école : Agir !

Si des améliorations du texte ont été apportées, beaucoup de points, et non des moindres, emploi fonctionnel, délégation d'autorité académique, rémunérations ... ne sont actuellement pas définis dans la loi et seraient précisées (ou pas) par décrets.

### Évolution du projet de loi

Depuis le 17 juin, début des travaux de l'examen du projet de loi en commission, diverses modifications ont été apportées, voici un récapitulatif des principales :

#### Accès à la liste d'aptitude :

La durée de 5 ans d'exercice nécessaire est ramenée à 3 et il est précisé que les collègues déjà en fonction ou inscrits sur la liste « y sont automatiquement inscrits ».

#### Emploi fonctionnel :

Si le terme est toujours présent dans

le projet amendé et concerne tous les types d'écoles : maternelle, élémentaire ou primaire, il est précisé que le/la directeur-trice est « titulaire » de cet emploi qui « n'emporte pas d'obligation de mobilité et n'est pas attribué pour une durée déterminée. ». Cette modification majeure constitue une exception parmi les emplois fonctionnels qui vont le plus souvent de pair avec une instabilité de la fonction et du poste. Ce point est à mettre à l'actif du SNUipp-FSU qui a éclairé des député·es ne maîtrisant pas tous les enjeux. La suppression de cet emploi fonctionnel doit être obtenue, car il est le plus souvent lié à un contrat d'objectif. Par ailleurs, cet emploi dépendant de la "délégation d'autorité académique", qui est conservée dans la proposition de loi, peut amener une autorité fonctionnelle et une inscription qui ne dit pas son nom dans la chaîne hiérarchie.

#### Fonction du/de la directeur-trice :

- Il est désormais précisé que ses missions sont « définies par le référentiel métier des directeurs d'école », ce qui doit permettre d'éviter les dérives et qu'« il peut prendre les décisions nécessaires liées aux responsabilités relatives au fonctionnement de l'école dont il a la direction sans être le supérieur hiérarchique de ses collègues ». Le rôle et le champ d'intervention du/de la directeur-trice sont ainsi mieux délimités en posant clairement les limites.

- Il est aussi ajouté que le/la directeur-trice pourra proposer à l'IEN « après consultation du conseil des maîtres, des actions de formation spécifiques à son école. ».

- Les missions complémentaires pour les collègues déchargé·es d'enseignement ne sont désormais plus définies dans une feuille de route mais élaborées suite à « un dialogue avec l'inspection académique ». Reste à voir la qualité du dialogue ...

- La fonction de directeur-trice ne

## Loi Rilhac modifiée : la lutte syndicale continue !

La loi est finalement adoptée le 24 juin (72 votant.es, 61 exprimé.es, 55 pour, 6 contre) Au fil de l'examen de la loi Rilhac, tout montre que cette loi n'a plus aucun sens après 3 réécritures car presque tout ce qu'elle contient relève de la voie réglementaire (par décrets), ou d'intentions qui relèvent de l'affichage...

- La **disparition de l'emploi fonctionnel** n'est pas une petite avancée, c'est même une victoire à mettre au profit du SNUipp-FSU car nous avons bataillé pied à pied avec les parlementaires et créé des outils de décryptage qui ont visiblement ébranlé aussi nos interlocuteurs-trices. Il n'est donc pas question de statut, plus question d'emploi fonctionnel, mais la création d'une fonction de direction. Il faudra analyser les conséquences juridiques par rapport à l'existant mais cette fonction existe déjà...

- La **délégation de l'autorité académique est maintenue** et reste un vrai danger L'écriture des décrets sera à surveiller de près. Le MEN a d'ailleurs déclaré à l'ouverture des débats qu'il faut "prendre en considération "l'évolution du métier au fil des années" qui a vu les directeurs d'école devoir de plus en plus "dialoguer avec les parents, porter et garantir le cadre de l'institution, accompagner les évaluations nationales et les évolutions pédagogiques". Ces évolutions "exigent des directeurs des compétences plus importantes au quotidien". Cette délégation de l'autorité académique im-

pliquera donc des contreparties, qui pourraient tendre vers l'évaluation d'indicateurs de performance rédigés par la hiérarchie.

- La portion d'article qui permettait l'octroi d'une **aide au fonctionnement de l'école** disparaît purement et simplement pour être remplacée par un amendement du gouvernement : "*Lorsque la taille ou les spécificités de l'école le justifient, l'État et les communes ou leurs groupements peuvent mettre à disposition, dans le cadre de leurs compétences respectives, mettre à la disposition des directeurs d'école les moyens permettant de garantir l'assistance administrative et matérielle de ces derniers*". Ce dernier est écrit pour tenter un passage en première lecture au Sénat, impossible si le transfert aux collectivités était maintenu. Mais concrètement il est tellement flou qu'il n'y a plus aucun engagement sur ce sujet pourtant crucial. De plus, il renvoie aux "compétences respectives" donc ne dit rien sur qui pourrait financer cette mission d'aide au fonctionnement de l'école ! Autant dire que c'est un accroissement inacceptable des inégalités entre les territoires : on vous laisse la possibilité si vous payez. Pire, le Ministre a renouvelé sa proposition de recourir aux services civiques. Il est enfin à craindre que cette aide humaine soit fournie en contrepartie de missions communales prises à charge (restauration, périscolaire...).

- Concernant les **décharges**, la notion de décharge complète à partir de 8 classes tombe. Ce n'est pas idiot que ce soit renvoyé à un décret. Ce n'est normalement pas dans une loi. Il faudra par contre être en capacité de peser pour que ça n'aboutisse pas à la disparition de tout cadre collectif au profit d'une application au cas par cas par les DASEN, et que ce ne soit pas une variable d'ajustement en fonction de leur dotation départementale. Par ailleurs, toujours rien sur les 75% d'écoles qui ont moins de 8 classes !

- Sur l'**avancement**, ce serait automatique pour les directeurs et directrices. C'est d'une certaine façon une accentuation de ce qui est prévu à la classe exceptionnelle, avec une priorité absolue. Le problème dans ce cas, c'est que ce sera au détriment des autres PE. La bataille syndicale sur ces aspects commence à payer.

**Pour autant, un point majeur reste inacceptable : la délégation de l'autorité académique.**

**Il n'est pas impossible d'obtenir son abandon lors du passage au Sénat.**

**Continuons la mobilisation !**





peut être occupée que par un-e professeur-e des écoles

## Divers :

- Le référent directeur doit à présent « avoir exercé des missions de direction ».

- La commission recule sur l'absence d'organisation d'élections de représentants de parents en cas de liste unique et propose à la place un vote électronique qui sera testé dans les départements volontaires durant trois ans.

Des lignes rouges subsistent

Même si des avancées sont à noter par rapport au texte initial, de fortes inquiétudes demeurent :

- Ni la notion d'emploi fonctionnel, ni celle de délégation de l'autorité académique n'ont disparu et ne seront précé-

sées que plus tard par décret. Les motifs de la proposition de loi n'ont ainsi pas changé : asseoir une « autorité » dans l'école, au plus près des équipes avec un transfert de responsabilités.

- Il n'est toujours pas prévu d'augmenta-

tion de temps de décharge pour toutes les écoles de moins de 8 classes (elles représentent 75 %) et les contreparties par des missions complémentaires pour les collègues chargés de direction d'écoles de 8 classes et plus perdurent. Le sénat traitait de la question des décharges de toutes les écoles, mêmes si les quotités évoquées ne sont pas au niveau des mandats du SNUipp-FSU.

- Le texte n'a pas évolué sur l'aide au fonctionnement de l'école, laissant

cette décision au bon vouloir et aux moyens de la collectivité locale. Le rapport sénatorial préconise une aide attribuée par l'état, pour 3 ans.

- Les formations « spécifiques à l'école » devront répondre aux besoins des équipes et non soutenir la mise en place des guides de bonnes pratiques ou isoler les écoles les unes des autres.

## Agir face au projet

Pour toutes ces raisons, il est nécessaire de se mobiliser dès maintenant en faisant signer la pétition unitaire massivement et en s'emparant des mobilisations qui permettent de porter notre projet.

Le SNUipp-FSU poursuit son action auprès des parlementaires afin de les alerter sur les points cités ci-dessus ; il continue d'affirmer que ce projet ne répond ni aux attentes ni aux besoins de la profession.



## Ce que nous a appris la lutte pour les retraites de 2019-2020

Entre septembre 2019 et mars 2020 la FSU47 a été impliquée dans 63 actions ; sur ces actions celles initiées par la seule intersyndicale étaient au nombre de 14 ; celles qui relevaient de collectifs dans lesquels la FSU47 est impliquée étaient au nombre de 44. Ce maillage a permis de tenir le mouvement sur la durée, d'occuper l'espace médiatique afin d'informer au mieux les citoyen-nes, de mobiliser les services de l'État chargés de la sécurité et de la surveillance afin de mettre la pression sur le gouvernement et d'interpeller les députés godillots sur leur suicide des consignes gouvernementales.

Au-delà de cette analyse quantitative indéniable, le SNUipp-FSU47 prend acte des convergences qui se sont créées par nécessité d'action (le CLAE qui brasse des nouveaux militant-es et des plus ancien-nes) ou réactivées (exemple du comité de lutte du Néracais qui s'est adossé au comité de défense des services publics créé dans les années 2005 suite à une idée lors de la manifestation devant la trésorerie à Agen). Ce qui est intéressant c'est qu'il est apparu très rapidement comme naturel que chaque composante prête main-forte aux autres secteurs. Les enseignant-es ont aidé à bloquer la gare ou distribuer les tracts aux ronds-points, les cheminot-es à

manifestier devant la DSDEN ou les lycées, les gaziers et électricien-nes ont aidé les cheminot-es, les services de la sécu ou de la santé, les paysan-nes, les maraicher-es, les coopératives bio ont donné des vivres, les ouvrier-es ont participé dès que possible, les Gilets jaunes étaient partout. La question n'était plus simplement : « comment je fais dans mon secteur de mobilisation ? » mais « que pouvons-nous faire ensemble ? » Et là évidemment, la limite des possibles fait un bond. Aucun des secteurs n'aurait pu, seul, mobiliser autant.

Aucun des secteurs n'aurait pu, seul, avoir autant d'idées différentes et sur l'ensemble du territoire. Aucun des secteurs n'aurait pu, seul, tenir aussi longtemps. Ne soyons pas angéliques, il faut tirer les leçons pour améliorer encore nos stratégies à venir. Bien sûr, certains secteurs ont manqué. Bien sûr, certains syndicats ne sont pas entrés dans l'action pour des raisons de stratégies d'appareil. Bien sûr, l'arrivée du confinement a bloqué (pour un temps) le gouvernement et a délégitimé le passage en force du 49-3.

Néanmoins, rien ne sera plus jamais comme avant dans l'organisation possible des luttes. L'évidence de la solidarité y compris basiquement matérielle



(denrées, caisses de grève, matériel mis à disposition), l'évidence de s'appuyer largement sur les secteurs bloquants de l'économie et de l'état mais sans déléguer, en participant aussi lorsque on n'en fait pas partie, l'évidence de la pression collective à mettre par une occupation de l'espace public dans la durée ne peuvent plus être contestées.

Bien évidemment, chaque syndicat a d'abord la responsabilité de mobiliser dans son secteur d'activité. Mais, savoir qu'on peut compter sur d'autres pour se ser- rer les coudes et se savoir aussi utiles à d'autres est une des plus belles victoires de ce mouvement des retraites en Lot-et-Garonne.

Sandrine Tastayre

# Retraites, santé, protection sociale : tout doit changer!

Alors que le gouvernement n'a toujours pas retiré définitivement sa réforme des retraites et qu'il a engagé plusieurs discussions, celle du «Ségur de la santé» sur le système de soins, mais aussi celle autour de la création d'un «5ème risque Perte d'autonomie» dans le cadre d'une loi «Grand âge», les organisations appellent à une réorientation globale des politiques suivies sur l'ensemble de ces sujets. Elles se félicitent de la réussite des mobilisations des personnels de santé et des usagers du 16 juin.

La crise sanitaire a en effet révélé le besoin de conforter l'ensemble de notre modèle pour plus d'égalité et de solidarité.

Le système de retraites doit être conforté et amélioré pour garantir un montant de pension permettant à toutes et tous de vivre correctement. Pour cela, une revalorisation des pensions actuellement servies et des améliorations du système actuel de retraites doivent être décidées, ce que le gouvernement n'envisage pas, faisant subir décotes de plus en plus nombreuses et des pensions insuffisantes au monde du travail et aux femmes en particulier. Pire, la possibilité de remettre la réforme des retraites à l'ordre du jour a été de nouveau évoquée publiquement.

Les organisations rappellent que cette réforme rend incertain le montant des pensions, qui ne dépend plus que de la variation de la valeur d'un point. À rebours de ces orientations, le besoin de sécurisations collectives n'a jamais été aussi grand qu'après la crise sanitaire. Les organisations demandent l'abandon définitif de la réforme, l'ouverture de discussions pour améliorer le système actuel, l'augmentation immédiate des minima de pensions au niveau du Smic.

La même logique doit prévaloir pour la perte d'autonomie. Les organisations demandent une prise en charge à 100% de la perte d'autonomie dans le cadre de la branche maladie de la Sécurité sociale. La prise en charge de la perte d'autonomie, que ce soit au domicile ou en établissement, doit être du ressort



de la solidarité nationale et assurée par la sécurité sociale en intégrant «le droit à l'autonomie» dans la branche maladie de la sécurité sociale. C'est la raison pour laquelle nous refusons la logique de création d'une «5ème branche», de même que l'identification d'une contribution spécifique. C'est l'ensemble de l'assurance maladie qui doit trouver des recettes supplémentaires, ce qui peut se faire à partir des cotisations sociales, en commençant par remettre en cause les différentes exonérations, en luttant contre l'exil fiscal et social, et par de nouvelles cotisations sur tous les revenus distribués.

S'agissant du système de santé, ce sont les personnels et les étudiant-e-s volontaires ou réquisitionné-e-s qui ont fait tenir le système. Mais cette crise a aussi mis au grand jour le manque criant de moyens matériels, de lits d'hôpitaux, de personnels, la situation difficile dans les EHPAD et le secteur de l'aide à domicile. L'austérité a affaibli l'hôpital public, les EHPAD, et touché les personnels de plein fouet : ils ont vu leur nombre diminuer, leurs conditions de travail empirer et leurs salaires, déjà insuffisants, stagner. Il est temps de revaloriser les salaires et les qualifications pour permettre de reconnaître la contribution indispensable de ces personnes à la santé et au lien social. Il est urgent d'abandonner la sélection et de créer des places pour permettre le recrutement de plus de soignant-e-s.

Nos organisations porteront ces revendications y compris dans les luttes!

Groupe des 9 : CGT, FO, CFTC, CFE-CGC, FSU, Solidaires, FGR-FP, LSR et l'UNRPA-Ensemble & solidaires

Depuis toujours, et plus encore en ce moment, les militant-es du SNUipp-FSU47 se démènent pour à la fois fournir l'information la plus fiable possible, défendre les collègues en butte aux pressions ou aux dysfonctionnements, faire vivre et défendre le paritarisme, diffuser des informations à destination du grand public, et porter une vision progressiste de l'école. Tout ceci, c'est le rôle d'un syndicat, en tout cas c'est l'ADN du SNUipp FSU47. Cet investissement a besoin de moyens financiers. Plus on est nombreuses et nombreux, plus notre parole a du poids face à l'administration. Se syndiquer, c'est aussi marquer sa solidarité entre nous : vous pouvez adhérer dès maintenant pour 2020-2021, en quelques clics sur le site, ou par courrier, en une ou plusieurs fois, et bénéficier ainsi d'un crédit d'impôt.



Le SNUipp-FSU est sur le pont pour analyser les projets de réformes, préparer les mobilisations, les organiser, y participer, anticiper les suites....

La mobilisation, le suivi des actions « petites ou grandes », la diffusion d'analyses d'horizons divers sont notre préoccupation constante.

Pour réussir tout cela, le SNUipp-FSU a besoin du soutien de la profession. Ce soutien passe aussi par la syndicalisation.

Se syndiquer est une façon de lutter

Sans les moyens matériels et financiers du syndicat, les luttes n'auraient pas pu être menées aussi visiblement.

Se syndiquer c'est lutter pour des valeurs, s'organiser en amont pour pouvoir agir rapidement en cas de besoin.

